

Vacances : partez l'esprit tranquille

A chaque période estivale, les Dugnysiens peuvent bénéficier gratuitement d'une surveillance de leur domicile par la police municipale.

Vacances :
partez l'esprit tranquille



Opération
Tranquillité vacances
SERVICE GRATUIT

Renseignez-vous auprès de votre
service de Police Municipale
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
12 avenue Ambroise Croizat - 01 49 92 66 17



VILLE-DUGNY.fr

Entre le 15 juin et le 15 septembre, les Dugnysiens qui partent en vacances peuvent bénéficier d'une surveillance régulière de leur domicile par la police municipale. Ce dispositif est soutenu par la police nationale.

Les bonnes pratiques à adopter pour son départ

Afin d'éviter les cambriolages, certaines bonnes pratiques sont à observer, en amont de son départ en vacances :

- bien verrouiller portes et fenêtres,
- prévenir les voisins de son absence et leur demander de venir fermer et ouvrir les volets,
- faire relever son courrier pour ne laisser aucun signe d'une absence prolongée,
- éviter d'enregistrer un message sur son répondeur informant d'un congé,
- ne pas signaler, via les réseaux sociaux, son absence.

Infos pratiques

Comment s'inscrire à l'Opération tranquillité vacances

Pour bénéficier de l'Opération tranquillité vacances, vous pouvez :

- utiliser le formulaire simple.
Il suffit de le télécharger, de l'imprimer et de le remplir manuellement.
Déposez-le ensuite au poste de la police municipale ou bien scannez-le et envoyez-le par e-mail à l'adresse suivante : service.police.municipale@mairie-dugny.fr
- retirer et remplir une fiche inscription disponible au poste de police la municipale.

Contact

Police Municipale

- 9 place Gabriel Péri
du lundi au vendredi et 10h à 12h et de 13h30 à 18h
- tel. 01 49 92 66 17

Documents

[Formulaire tranquillité vacances](#)